



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## OPAC

Question écrite n° 66953

### Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur les fouilles archéologiques et les projets en accession sociale. En effet, les offices publics d'aménagement et de construction (OPAC) bénéficient de dégrèvement ou d'exonération en matière de fouilles archéologiques pour les opérations de logements locatifs. En revanche, lorsqu'il s'agit de projets en accession sociale, destinés à favoriser l'accès à la propriété à une population ne dépassant pas certains plafonds de revenus, le montant des études et investigations en fouilles archéologiques est directement imputé aux OPAC. Ces montants pouvant se révéler très coûteux, les OPAC se voient parfois dans l'obligation d'abandonner les projets en accession sociale. Confronté à ce type de difficulté, l'OPAC du Puy-de-Dôme et du Massif central a dû abandonner trois projets en accession sociale. La crise actuelle du logement atteignant les proportions d'une véritable crise de société, elle lui demande de revoir le dispositif existant en matière d'accession sociale. - Question transmise à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

### Texte de la réponse

S'agissant des organismes HLM, seules les opérations de construction de logements locatifs bénéficient d'une prise en charge financière de la part du fonds national pour l'archéologie préventive (FNAP), créé par l'article L. 524-14 du code du patrimoine. Ne sont donc effectivement pas prises en compte les opérations de construction de logements destinés à l'accession sociale. L'extension de la prise en charge financière des études et fouilles archéologiques aux opérations d'accession sociale par le FNAP affecterait les ressources consacrées à l'archéologie préventive. Cette proposition nécessite en conséquence d'être évaluée par le ministre de la culture et de la communication qui exerce la tutelle sur l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), Établissement public national à caractère administratif chargé d'assurer le financement du FNAP.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Odile Saugues](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66953

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** emploi, cohésion sociale et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 2005, page 6050

**Réponse publiée le :** 25 juillet 2006, page 7826